

VILLE
D'HENDAYE



HENDAIAKO

HERRIKO
ETXEA

OBJET : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REF. : KE.RS - 400.2017

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie :

le Mercredi 19 juillet 2017 à 18 h 30.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kotte ECENARRO'.

Kotte ECENARRO

PJ / Ordre du jour
 Rapports



CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO KONTSEILUA

Séance du Mercredi 19 Juillet 2017 à 18h30

2017ko uztailaren 19ko bilkura - 18:30

ORDRE DU JOUR - GAI-ZERREDA

I - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 19 JUIN 2017 ET DU 30 JUIN 2017 2017ko EKAINAREN 19 eta 30eko HERRIKO KONTSEILUEN AKTAK ONARTZEA

II – DELIBERATIONS – DELIBEROAK

<i>Rapporteur – Txostengilea :</i> <i>M. Kotte ECENARRO jauna</i>	081.2017	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal Auzapezak Herriko Kontseiluak emandako ahalmen ordezkaritzaz hartu dituen erabakiak
<i>Rapporteur – Txostengilea :</i> <i>M. Frédéric TRANCHE jauna</i>	082.2017	Tarifcation du stationnement au parc de Sokoburu Sokoburuko aparkalekuaren prezioak
<i>Rapporteur – Txostengilea :</i> <i>M. Richard IRAZUSTA jauna</i>	083.2017	Fonds de Solidarité Logement et énergies – participation 2017 Etxebizitza eta Energia Elkartasun Fundoa – 2017ko parte hartzea
	084.2017	Subventions / Dirulaguntzak
<i>Rapporteur – Txostengilea :</i> <i>M. Jean-Noël DAUBAS jauna</i>	085.2017	Budget annexe fêtes et animations – tarifs Fête Basque Festa eta Animazioen aurrekontu gehigarria - Euskal Bestaren prezioak
<i>Rapporteur – Txostengilea :</i> <i>Mme Chantal KEHRIG-COTTENÇON anderea</i>	086.2017	Accord de la Commune à la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour poursuivre la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) Udalaren baimena Euskal Hirigune Elkargoari, Tokiko Hirigintza Planaren berrikuste orokorra segitzeko

*Le Maire, Auzapeza,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria
Kotta ECENARRO*

AFFICHAGE MAIRIE – Herriko Etxean bistaratu
Le - Data : 13.07.2017

*Le Maire, Auzapeza,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria*



CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mercredi 19 juillet 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 081.2017

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

043.2017	Association Club Plein Forme - Actualisation de la Convention d'Occupation de la Salle Municipale de Musculation	/
044.2017	Autorisation d'ester en justice dans le cadre de l'appel présenté par le Comité des Fêtes de Hendaye	/
045.2017	Église Saint Vincent - Contrat de vérification des installations contre la foudre passé avec la Société BCM FOURDRE	195,00 € HT
046.2017	EHPAD HAIZPEAN - Contrat d'entretien des toitures terrasses passé avec la Société SMAC	2 500, 00 € HT
047.2017	Exposition des peintres hendayais 2017 - Tableau primé	700,00 €
048.2017	Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 - Centre Social DENENTZAT - Lot 4 b : Plâtrerie - isolation - acoustique - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SARL SAMISOL	54 730,92 € HT
049.2017	Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 - Centre Social DENENTZAT - Lot 6 b : Plomberie - CVC - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SARL AYPHASSORHO PAYS BASQUE	61 795,73 € HT
050.2017	Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 - Centre Social DENENTZAT - Lot 7 b : Électricité - courants forts - courants faibles - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SNC INEO AQUITAINE	avec option : 2 673,99 € HT soit un total de : 51 615,97 € HT
051.2017	Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 - Centre Social DENENTZAT - Lot 9 b : Peintures - sols souples et revêtements muraux - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la MAISON BISCAY	19 520,64 € HT
052.2017	Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 - Centre Social DENENTZAT - Lot 10 b : Plancher salle de danse - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la S.A. HARLEQUIN EUROPE	22 474,75 € HT
053.2017	Mise à disposition de bureau à l'Hôtel de Ville pour permanences de l'Association La Cimade	/
054.2017	Fourniture et livraison de repas aux restaurants scolaires - Marché 2017-2019 passé avec la Société ELIOR	. Maternelle TTC : 2,50 € . Élémentaire et adulte TTC : 2,71 €
055.2017	Implantation d'un coffret électrique à Irandatx - ENEDIS	/

- Renonciations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 46 mutations foncières pour un montant global de 12 128 170,00 €.

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Église Saint-Vincent Contrat de vérification des installations contre la foudre	LOT UNIQUE	BCM Foudre	195,00 ANNUEL	12/06/2017
EHPAD HAIZPEAN Contrat d'entretien des toitures terrasses	LOT UNIQUE	SMAC	2 500,00	13/06/2017
Centre Social DENENTZAT Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 -	LOT 4 B PLÂTRERIE- ISOLATION- ACOUSTIQUE	SARL SAMISOL	54 730,92	26/06/2017
	LOT 6 B PLOMBERIE - CVC	SARL AYPHASSORHO PAYS BASQUE	61 795,73	26/06/2017
	LOT 7 B : ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	SNC INEO AQUITAINE	51 615,97 (avec option 2 673,99)	26/06/2017
	LOT 9 B : PEINTURES -SOLS SOUPLES ET REVÊTEMENTS MURAUX	MAISON BISCAY	19 520,64	26/06/2017
	LOT 10 B : PLANCHER SALLE DE DANSE	S.A. HARLEQUIN EUROPE	22 474,75	26/06/2017

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mercredi 19 juillet 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : TARIFICATION DU STATIONNEMENT AU PARC DE SOKOBURU

RAPPORTEUR : M. Frédéric TRANCHE

N° : 082.2017

À compter du mois de juillet 2017, l'accès au parc de stationnement de Sokoburu (prolongement du boulevard de la mer) est contrôlé par une barrière.

L'automobiliste présente son véhicule devant la barrière d'entrée ; une caméra lit la plaque d'immatriculation qui est enregistrée dans une base de données. L'enregistrement fait déclencher l'ouverture de la barrière.

L'utilisateur avant de reprendre son véhicule se présente devant la borne de paiement et saisit son numéro de plaque d'immatriculation.

L'utilisateur s'acquitte de la somme indiquées (pièces, carte) et le paiement validé lui permet de quitter le parc de stationnement.

Il approche son véhicule devant la barrière de sortie qui se lève après lecture de sa plaque d'immatriculation par la caméra.

Ce système fonctionnel (pas de délivrance de ticket) fonctionnera de 09 h 00 à 20 h 00 tous les jours de l'année et permettra à l'automobiliste de payer exactement le temps réel passé en stationnement.

Le tarif de stationnement est fixé à 0,40 € pour un quart d'heure soit 1,6 € l'heure.

Je vous propose :

- de décider qu'à compter du mois de juillet 2017, le tarif du stationnement au parc de Sokoburu est de 0,40 € le quart d'heure, soit 1,60 € l'heure.

Mairie d'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mercredi 19 juillet 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT ET ÉNERGIE - PARTICIPATION 2017
RAPPORTEUR : M. Richard IRAZUSTA
N° : 083.217

La Commune participe chaque année au Fonds de Solidarité Logement qui a pour objet d'aider des ménages en grandes difficultés pour payer les loyers et les consommations d'énergie.

Ce fonds est géré par le Conseil Départemental qui en fixe son montant et sollicite les communes pour abonder ce fonds.

Au titre de l'année 2017, la participation communale s'élèvera à :

- au titre du logement	6 190,45 €,
- au titre de l'énergie	5 489,65 €.

Je vous propose :

- de décider que les sommes susvisées seront versées au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'exercice 2017.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mercredi 19 juillet 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : SUBVENTIONS
RAPPORTEUR : M. Richard IRAZUSTA
N° : 084.2017

Dans le cadre de son anniversaire (20 ans), l'association HANDIPLAGE BAYONNE organise une manifestation. A ce titre, elle sollicite une aide financière de la Ville d'HENDAYE. Je vous propose d'accorder une aide de 700 €. Les crédits seront prévus à l'article 6574 sous-fonction 521 du budget principal 2017.

Compte tenu du calendrier budgétaire appliqué en 2016, pour l'exercice 2017, les dossiers des associations HEMEN, ADIL et Visiteurs des Malades Hospitalisés n'ont pu être examinés. Ces associations bénéficient habituellement d'une subvention communale. Aussi, pour l'exercice 2017, je vous propose d'allouer :

- 2 995 € à l'ADIL. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6357358 sous-fonction 72 du budget principal,
- 1 805 € à HEMEN. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 sous-fonction 90 du budget principal,
- 285 € à l'Association des Visiteurs des Malades en Etablissement Hospitalier. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 sous-fonction 524 du budget principal.

Je vous propose :

- d'allouer à chacune de ces associations, les subventions susvisées.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mercredi 19 juillet 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : BUDGET ANNEXE FÊTES ET ANIMATIONS - TARIFS FÊTE BASQUE
RAPPORTEUR : M. Jean-Noël DAUBAS
N° : 085.2017

Par délibération en date du 18 novembre 2014, le Conseil Municipal adoptait la création d'un budget annexe destiné à l'organisation et la gestion des fêtes et animations municipales.

La programmation et l'organisation de la fête basque nécessite l'adoption, à compter du 13 août 2017, des tarifs ci-après :

► Produits alimentaires :

. Frites	2 € TTC
. Sandwiches	4 € TTC
. Sandwich Américain + frites	5 € TTC

► Boissons :

. Cidre la bouteille	6 € TTC
. Vin la bouteille	6 € TTC
. Bière bouteille	6 € TTC
. Sangria 1l	6 € TTC
. Cidre et vin au verre	2 € TTC
. Bière au verre	2 € TTC
. Sangria au verre	2 € TTC
. Boissons fraîches	2 € TTC
. Café	1 € TTC
. Eau bouteille (50cl)	1 € TTC

Je vous propose :

- d'adopter les tarifs susvisés à compter du 13/08/2017.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mercredi 19 juillet 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : ACCORD DE LA COMMUNE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
POUR POURSUIVRE LA RÉVISION GÉNÉRALE DE SON PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

RAPPORTEUR : Mme. Chantal KEHRIG-COTTENÇON

N° : 086.2017

Par délibération du 30/09/2014, la Commune de Hendaye a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

À ce jour, un certain nombre d'étapes de la procédure ont été réalisées et un projet d'aménagement et de développement durable a été établi.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

L'article L 153-9 du Code de l'Urbanisme, dispose que la Communauté d'Agglomération Pays Basque peut décider d'achever toutes les procédures engagées avant sa création, la Communauté d'Agglomération Pays Basque se substituant de plein droit à la Commune dans tous les actes et délibérations afférents à ces procédures.

La Commune ayant engagé la procédure de révision elle doit donner son accord formellement.

Je vous propose :

- d'autoriser la Communauté d'Agglomération Pays Basque à poursuivre la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme engagée par la Commune avant le transfert de compétence.